

# Bulletin municipal du Noyer

N° 32 - Novembre 2023



## Sommaire

- Les actions menées et en cours
- Infos pratiques
- Bienvenue aux nouveaux arrivants !
- Événements
- Histoire et patrimoine culturel
- Comptes rendus des réunions du conseil municipal

Directeur de la publication :

Philippe Gamen

Comité de rédaction :

Françoise Besson, Philippe Durand, Odile Manoussakis, Philippe Perrier.

Ont participé à ce numéro :

Roland Magnier, Bernard Martin.

Photographies : Philippe Durand, Odile Manoussakis.

## L'édito du Maire

Cher(e)s Noyeraines et Noyerains,

C'est toujours un plaisir de vous présenter notre dernier bulletin municipal. Celui-ci se veut un peu plus pédagogique que les précédents, avec les ateliers que nous continuons à organiser et qui semblent vous plaire au vu du nombre croissant de participants. Nous les poursuivrons dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale que nous allons démarrer, accompagné par le Parc du Massif des Bauges.

Prochainement les travaux de sécurisation routière, vont être réalisés dans les trois derniers hameaux de la commune. Ainsi tous nos hameaux seront équipés.

Notre site Internet sera très bientôt opérationnel et nous pourrons ainsi d'avantage communiquer avec vous. Pour finir, je vous donne rendez-vous le dimanche 21 janvier 2024 à 11h00 en Mairie pour la traditionnelle cérémonie des vœux. Ce sera l'occasion de dresser un bilan de mi-mandat.

D'ici là je vous souhaite de belles journées et portez-vous bien !

Philippe GAMEN

Ouverture de la Mairie au public :

Mardi : 14h30 à 16h30 - Jeudi : 17h00 à 19h00

Permanence des élus : sur rendez-vous

Téléphone : 04 79 63 31 72

Courriel : [mairie-lenoyer@wanadoo.fr](mailto:mairie-lenoyer@wanadoo.fr)

Site : <http://lenoyer73.com>

## *Les actions menées et en cours*

### Un autre regard sur la forêt

Le 7 juin, le Conseil Municipal a reçu deux groupements forestiers qui œuvrent sur notre commune et qui souhaitent porter à notre connaissance leur fonctionnement et leur particularité : Le Groupement Forerstier (GF) des Chavonnes et Le Cerf Vert.

Ces associations évoquent le terme « jardiner la forêt » plutôt que « exploiter la forêt ». Cet échange dans un esprit convivial et de partage nous a permis de réaliser et de connaître leurs fonctionnement et état d'esprit.

Aujourd'hui, nous vous proposons de faire connaissance avec l'une d'entre-elles.

Créé en février 2003, le GF Chavonnes est propriétaire sur la commune du Noyer de plus de 11 hectares de forêt en deux ensembles non contigus : 5 ha au Perrier et 6 ha aux Chavonnes. Il a été le premier GF « hors cadre familial » créé dans les Bauges et fête cette année ses 20 ans !

Les 8 associés qui le composent, tous habitants ou ayant un ancrage familial fort dans les Bauges, œuvrent, de génération en génération, à assurer une gestion et valorisation de leur ressource forestière en « bon père de famille ». Un inventaire forestier a été réalisé suite à la création du Groupement et il est signataire d'un Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) depuis de nombreuses années.

L'état d'esprit du groupement repose tout d'abord sur une implication forte de chacun des membres dans la gestion de la forêt. Plusieurs journées « terrain » sont organisées chaque année. Elles permettent à chacun de connaître les limites des parcelles, l'état des sols et des peuplements sur pied qui s'y développent et d'échanger et convenir, ensemble, des pratiques sylvicoles à engager.

**En liaison avec la commune, le groupement proposera au printemps 2024, lors d'une de ses journées « terrain », une présentation de la gestion de leur forêt.**

Aujourd'hui, il envisage d'intégrer de nouveaux associés dans son groupement et d'acquérir de nouvelles parcelles, si possible contiguës à celles actuelles.

## Accueillir et favoriser la biodiversité dans son jardin : un atelier proposé par la LPO

Le samedi 22 avril (oui, c'est déjà bien loin !), nous nous sommes retrouvés à la salle municipale pour un atelier « Accueillir et favoriser la biodiversité dans son jardin » animé par Ilan Badaoui salarié de la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux). Cet atelier proposé aux habitantes et habitants de la commune, s'inscrivait dans notre démarche de commune du Noyer, Refuge LPO, et faisait suite au précédent atelier « Construire son nichoir ».

Tout d'abord, Ilan nous a fait part du déclin général des espèces animales et végétales :

- 80% des insectes en 30 ans
- 30% des oiseaux en milieu agricole
- 27% des oiseaux dans l'ensemble.

Nous pouvons enrayer ce déclin à petite échelle dans nos jardins, vergers, prairies par des gestes favorables à la biodiversité.

En voici quelques-uns :

- Garder quelques vieux arbres morts sur pied qui offrent des abris à de nombreuses espèces d'animaux et oiseaux.
- Conserver le lierre grimpant qui n'est pas une plante parasite et donc pas nuisible pour les arbres comme on le croit trop souvent mais s'avère être un bon refuge « bien climatisé » quand il fait trop chaud ou trop froid ainsi qu'une source de petites baies à une période où les oiseaux en ont besoin.
- Laisser des tas de bois, de pierres, de feuilles pour favoriser des gîtes à insectes et petite faune variée, dont le hérisson.
- Créer une petite ou grande mare selon l'espace dont vous disposez pour accueillir les batraciens et toute une richesse d'espèces. Cela permet aussi aux oiseaux, abeilles, de s'abreuver l'été.
- Plantez des haies avec des espèces locales adaptées à la région qui s'intègrent au paysage. Par ailleurs, 25% des espèces vivent dans le sol, soyons vigilants :
- Réduire l'artificialisation des sols (engrais, désherbant, fongicide).
- Limiter les pollutions lumineuses et sonores qui ont un impact fort, notamment sur les chauves-souris, les oiseaux...



## **Bien au chaud les oiseaux !**



Samedi 28 octobre dernier, nous accueillons une quinzaine de personnes dont 7 enfants et adolescent.es pour ce nouvel atelier animé par Sébastien naturaliste passionné de " Colocaterre " de Doucy en Bauges.



Ce fut un véritable apprentissage pour certains et un rappel pour d'autres quant aux habitudes des oiseaux et insectes qui nous entourent quotidiennement. Le moment de découvrir que le nichoir n'est qu'un abri temporaire qui sert uniquement à la ponte des œufs et qui permet d'élever les oisillons jusqu'à leur envol.



La taille de l'ouverture devra correspondre au type d'oiseau. Gare aux prédateurs, tels le pic épeiche, le geai des chênes ou autre pie bavarde... Nos amis les chats ne pourront pas atteindre la couvée car l'ouverture est positionnée suffisamment haute. Petit rappel sur le nourrissage des oiseaux en hiver. Pas de boule de graisse qui peut favoriser des maladies telle le cholestérol, encore moins d'insectes séchés qui, par leur apport protéinique, dérègleraient la compréhension normale de la période de reproduction qui se fait au printemps.

Toutes ces bases données et expliquées, place aux visseuses et perceuses pour la fabrication de son nichoir. 9 nichoirs ont été fabriqués et seront bientôt installés dans la commune. Une joie de repartir avec son abri qui, chacun l'espère, accueillera une nichée ce printemps !



L'atelier se termine par un goûter convivial bien apprécié qui permet d'échanger et de découvrir les habitant.es des différents hameaux de la commune qui n'ont pas l'occasion de se rencontrer.

Cette animation est offerte par la mairie dans le cadre de notre engagement comme commune labellisée refuge Ligue de Protection des Oiseaux.



## **Eligibilité de notre commune à l'ABC (Atlas de la biodiversité communale)**

Fin 2022, le Parc avait lancé un appel à manifestation auprès des communes du massif. En effet, comme chaque année depuis 2017, l'Office français de la biodiversité (OFB) propose aux communes et intercommunalités d'identifier les enjeux de biodiversité de leur territoire en réalisant un **Atlas de la biodiversité communale (ABC)**.

Un ABC est un **inventaire des milieux et espèces présents sur le territoire d'une commune**. Mené avec les citoyens de la commune, les élus, les entreprises, les associations..., il implique l'ensemble des acteurs du territoire pour la connaissance, la préservation et la valorisation du patrimoine naturel.

À terme, l'ABC est un **outil d'information et d'aide à la décision**, pour une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les démarches d'aménagement et de gestion.

La candidature de 14 communes du PNR, centralisée par le Parc, a permis de structurer le projet ABC Bauges en formalisant un programme d'action composé d'inventaires d'experts, d'inventaires participatifs, et d'actions de sensibilisation et d'éducation. **Elle a été transmise fin mars à l'OFB (Office français de la Biodiversité)**, porteur de l'appel à projets.

L'ABC Bauges portera sur la biodiversité des villages, des milieux agricoles, des forêts, des cours d'eau et des zones humides, les actions envisagées variant selon les communes.

Notre commune est engagée dans l'ABC des Bauges. Le dispositif va débuter dès le recrutement de l'animateur au Parc, courant octobre.

Parmi les actions, la première à démarrer est un projet pédagogique ABC Bauges qui est organisé comme tel : 2 classes par commune ayant une école (à partir du CE1). Chaque classe (soit 22 au total) bénéficie de 4 demi-journées d'intervention réparties sur l'année scolaire. Pour construire le projet des classes, une réunion par école est programmée avec les enseignants concernés, les animateurs nature, un agent Parc et la commune. L'école d'Arith dont dépendent les enfants de la commune est concernée par ce projet.

## **Travaux à La Ville**

Les habitants de La Ville ont subi des désagréments au mois d'octobre dûs à la route d'accès barrée pendant plusieurs jours. Il s'agissait de travaux réalisés par Grand Chambéry en vue de la réfection d'une chambre des vannes du réseau d'eau potable qui se situe au croisement de la voie communale de La Ville et de la Route Départementale. Cette chambre

se trouvant à un endroit mal placé, cela a nécessité de barrer la route. Elle a donc été déplacée pour la rendre plus accessible.

## Site Internet



Ça y est ! Le site Internet de la commune sera mis en ligne début décembre dans sa première version. Un certain nombre de pages seront incluses un peu plus tard. N'hésitez pas à le consulter. Notre nom de domaine sera : <http://lenoyer73.com>

## *Infos pratiques*

### Établissement de papiers d'identité

Depuis le mois de juin 2023, la mairie du Châtelard est en mesure d'établir des papiers d'identité, passeport, carte d'identité en première demande ou en renouvellement.

Pour cela, il suffit de se connecter au site de l'ANTS (Agence nationale des titres sécurisés) et d'en suivre les directives.

Vous aurez alors établi un dossier de pré-demande numéroté qui vous servira, une fois les documents nécessaires réunis, à prendre rendez-vous avec la mairie.

Si vous ne disposez pas d'ordinateur, vous pouvez vous rendre aux « Amis des Bauges » au Châtelard, où par l'intermédiaire de France-Service, on vous aidera à établir cette pré-demande.

Site de l'ANTS : <https://ants.gouv.fr/>

### Recensement de la population

Tous les cinq ans, sous l'égide de l'INSEE, notre commune est soumise à l'exercice du recensement de sa population. Le dernier recensement remonte à 2018, mais le suivant a dû être repoussé d'une année en raison de la crise sanitaire.

Cet exercice n'est pas seulement vertueux. Non seulement il sert à déterminer la population légale de la commune, mais, de son résultat découle la contribution de l'état à son budget (Dotation Globale de Fonctionnement).

Il se déroulera sur la période de janvier-février 2024.

Pour cela, un agent recenseur, Christian Lemaire, du Perrier, a été désigné. C'est ce dernier qui passera chez vous, si vous n'avez pas d'accès à Internet. Chaque famille sera consultée en temps utile et est invitée à répondre aussi rapidement que possible. Il est important de répondre à cette sollicitation.

Les informations collectées restent confidentielles et ne seront jamais divulguées.

## Taxes foncières

Vous avez peut-être constaté que le montant de votre taxe foncière a augmenté significativement cette année, de l'ordre de 7 %. Cette augmentation décidée par l'état est en grande partie due à la révision à la hausse des valeurs locatives cadastrales, sur lesquelles s'appliquent les taux votés par chacune des collectivités.

*La valeur locative cadastrale, donnée de référence, représente le niveau de loyer théorique que la propriété concernée pourrait produire si elle était louée.*

Notez, d'une part, que les valeurs locatives n'avaient pas été augmentées depuis près de quarante ans, et, d'autre part, que la commune du Noyer en 2023 n'a pas augmenté son propre taux de manière à ne pas « sur-pénaliser » cette année, les propriétaires fonciers.

## Vœux du maire

La traditionnelle cérémonie des vœux se tiendra **dimanche 21 janvier à 11h**, dans la salle communale. Vous y êtes tous conviés.

## Déchetterie mobile

Les précédentes expériences de déchetterie mobile ont été un véritable succès sur la commune.

**Cette démarche sera renouvelée en 2024.**

Les dates n'étant pas encore définies à ce jour, n'hésitez pas à consulter le site Internet de la commune.

Nous rappelons que les déchets amiantés, les végétaux et les gravats ne sont pas acceptés sur la déchetterie mobile. En revanche, les textiles, linge de maison, petite maroquinerie, chaussures

sont acceptés mais ils doivent être secs et mis en sacs fermés. Vous trouverez de plus amples informations sur le flyer ci-dessus ainsi qu'à l'adresse suivante :

<https://www.grandchambery.fr/2667-les-dechetteries-mobiles.htm>



## Déchetterie

La déchetterie du Châtelard va fonctionner à ses horaires d'hiver :  
du 1<sup>er</sup> novembre 2023 au 30 avril 2024 (sauf jours fériés)  
mardi, mercredi, vendredi et samedi : 9h30-12h30 et 14h-17h.

## Planning broyeur

Un broyeur à végétaux est toujours mis à la disposition des communes des Bauges par Grand Chambéry. Voici les disponibilités sur notre commune :

- du lundi 8 au dimanche 14 janvier,
- du lundi 5 au dimanche 11 février,
- du lundi 4 au dimanche 10 juin.

**N'hésitez pas à consulter le site Internet de la commune pour le calendrier de l'année.** Il convient de réserver à l'avance ce broyeur en mairie, d'autant que nous devons procéder à un état de lieux avant et après usage et vous informer sur les règles de sécurité liées à son usage.

Le broyeur doit ainsi être récupéré le matin au hangar communal à 8h précises et est à rendre après utilisation également au hangar à la même heure.

A noter que l'emprunt du broyeur nécessite un véhicule avec une boule d'attelage.

Un contrat de prêt devra être signé avec la commune. Les principales conditions d'emprunt vous seront expliquées.

## Coordonnées de Grand Chambéry

Pour vos démarches administratives concernant l'eau, les déchets et le transport scolaire, nous vous rappelons les coordonnées de l'Antenne des Bauges de Grand-Chambéry :  
Avenue Denis Therme 73630 Le Châtelard (<https://www.grandchambery.fr>).

Horaires d'ouverture au public Antenne Bauges :  
Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30  
Le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Vous pouvez également bénéficier d'un accueil téléphonique aux mêmes horaires :  
Téléphone : 04 79 54 53 56

N'hésitez pas à consulter le site de Grand Chambéry pour toutes les infos, qu'elles soient techniques, culturelles ou sportives : [www.grandchambery.fr](http://www.grandchambery.fr).

**BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE JOSEPH LOUIS HECTOR DE CALLIAS  
LE NOYER**



Voici nos horaires d'hiver pour les permanences :

**Mercredi de 10h à 12h et de 16h à 18h**

Fermeture de la bibliothèque le mercredi 27 décembre 2023.

La mise en place de notre logiciel est maintenant terminée, ce qui nous laisse plus de temps à consacrer à nos visiteurs et permet également davantage de rapidité lors des retours et emprunts.

Nous avons été obligées de retirer un bon nombre de livres obsolètes que nous avons mis à disposition du public dans notre armoire à livres, sous le préau, dans la cour de la mairie. Vous pouvez en déposer, échanger.

Nous vous souhaitons un bel hiver, propice à la lecture, ainsi que de belles fêtes de fin d'année.

L'équipe des bénévoles : Andrée-Lise, Catherine'S, Dominique, Hélène et Rose-Marie  
Contact : [lenoyerbiblio@gmail.com](mailto:lenoyerbiblio@gmail.com)

*Bienvenue aux nouveaux arrivants !*

- Laurent Muller, La Ville
- Sébastien Roussel, La Ville

Les nouveaux arrivants sont les bienvenus et nous leur demandons de bien vouloir passer en Mairie afin que l'on puisse les informer sur la vie de notre commune (inscriptions scolaires, transports scolaires, ordures ménagères, tri sélectif, horaires déchetterie, associations locales, bibliothèque...).

## Événements

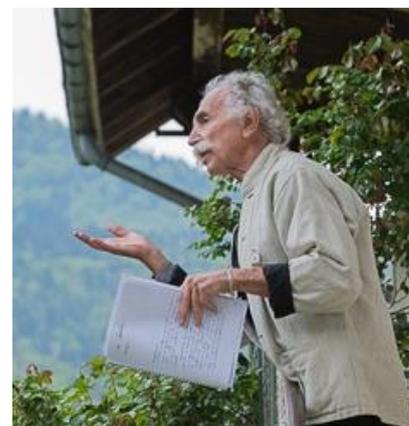
### Les Renc'Arts du PNR font halte au Noyer : Ça vaut le clou !

Des coups de marteaux qui retentissent sur des enclumes au chef-lieu du Noyer, cela faisait presque deux cents ans que cela n'était pas arrivé !

Alors voyage dans le temps ? Hallucination auditive et collective ?

Que nenni, tout simplement une animation proposée par le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges dans le cadre des Renc'Arts, rencontres qui offrent aux habitants du massif l'occasion de renouer avec leur patrimoine.

Après une courte balade à travers les ruelles au cours de laquelle Bernard Martin du chef-lieu, guide du Patrimoine Savoie Mont Blanc, retrace l'histoire de la métallurgie et de la clouterie, on échange informations et connaissances. Le large groupe, mêlant nouveaux et anciens habitants de tous âges, arrive au cœur du village où l'on découvre la forge improvisée sous le préau jouxtant la mairie.



Et là s'affairent deux cloutiers d'un jour, forgerons d'art du territoire, Simon Déléan de la Compôte, et Patrice Magnin de Saint Jean de la Porte, le bien-nommé.

En effet, le courant passe tout de suite et les échanges se poursuivent. Grands et petits, regardent, questionnent, passionnés par la démonstration d'un ancien savoir-faire souvent méconnu mais pas oublié. Les deux artisans ne sont avares ni d'explications ni de coups de marteaux assésés sur des enclumes de cloutiers authentiques dont l'une fournie par Michel Raffin, habitant du Noyer.

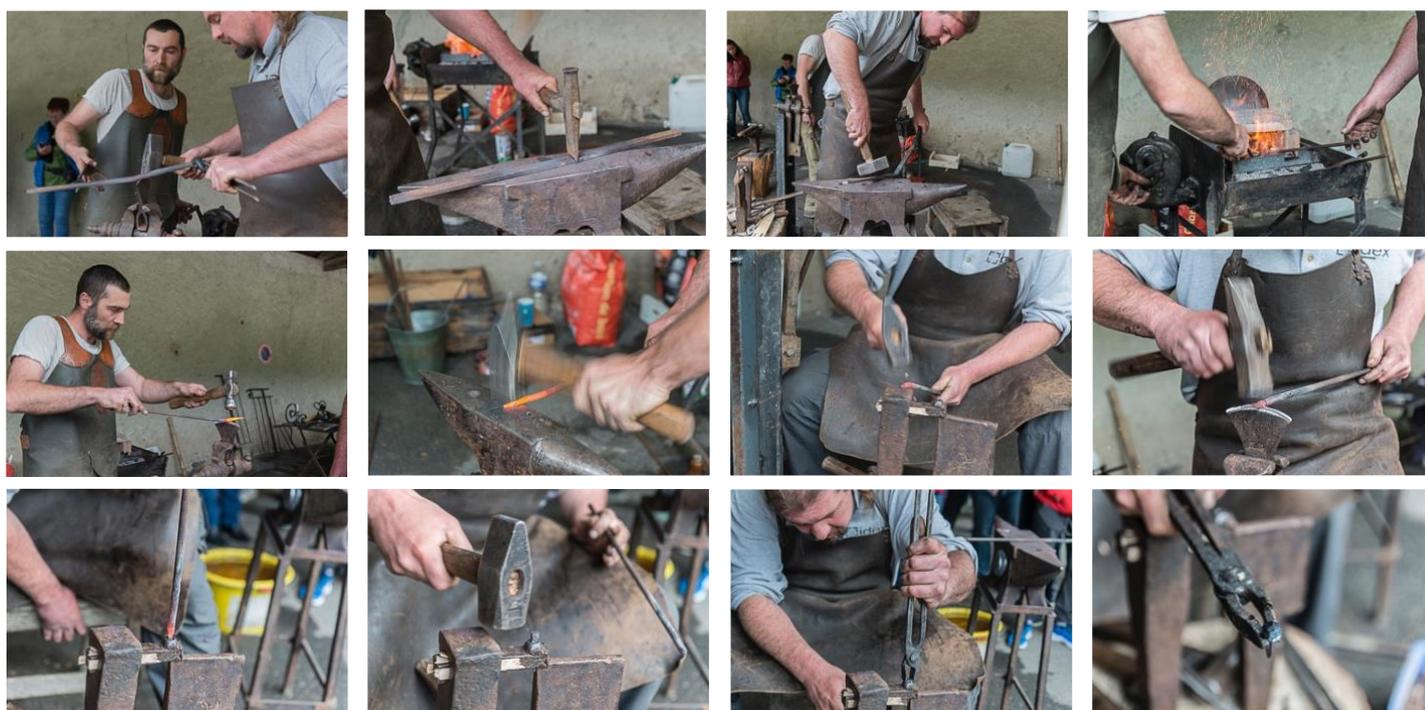


Car l'effort pour la préparation a été soutenu par plusieurs Noyéraines et Noyérains qui ont fourni qui des clous, qui des outils ou informations ; une contribution qui montre l'intérêt pour les patrimoines du territoire et fait plaisir au cœur.

Chaque participant reçoit un clou forgé devant ses yeux en souvenir d'un bon moment, et la matinée se clôt tout naturellement par un apéro offert par la commune.

Chacun se sépare sur des « à r'faire » sincères et spontanés.

A r'vi et à r'faire donc avec grand plaisir. Merci à tous. Bernard Martin



## Cérémonie du 11 novembre

Le soleil a fait son apparition pour la cérémonie de commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 qui s'est tenue sur la place des Cloutiers.



Après que notre maire eut prononcé le discours d'hommage à tous ceux qui ont combattu et sont morts pour la France, une gerbe de fleurs fut déposée au pied du monument aux morts. Le pot de l'amitié a pu ensuite être échangé entre les habitants et les élus présents.

## *Histoire et patrimoine culturel*

### Hier, Le Noyer

Nous vous proposons une carte postale de notre village au temps jadis !



Si vous possédez d'autres vues anciennes de notre commune, c'est avec plaisir que nous les partagerons avec les habitants. Nous pouvons scanner la photo que nous vous restituerons sans l'abimer.

### Avis aux Noyérains !

Prochainement, Bernard Martin partagera l'histoire des 5 fruitières que notre commune abritait. Pour ce faire nous vous faisons part de sa demande :

« Un des atouts d'un journal ou bulletin réside dans l'échange et c'est pourquoi je m'adresse à vous. Je suis en train de faire des recherches pour étayer et enrichir un nouvel article sur un autre composant du patrimoine de notre village : les fruitières.

Ce sujet est d'ailleurs la suite logique du précédent sur la sidérurgie et la clouterie.

Pour l'enrichir encore davantage et l'illustrer, j'ai pensé aussi faire appel à vous car vous possédez sans doute des connaissances, des infos, des renseignements, voire des documents sur les lieux, personnages ou anecdotes sur les fruitières de notre commune.

Si c'est le cas, c'est avec intérêt et plaisir que je les accueillerais pour vous présenter un article plus complet et sans doute plus plaisant. Merci d'avance. »

Bernard Martin : 06 33 45 25 15.

Vous pouvez également envoyer ou déposer vos documents à la mairie.

